

malgré elle avec ce Jean Farnier, que d'ailleurs on l'enlève malade et en danger de mort, qu'elle se considère comme prisonnière chez Catherine de la Porte. Du Verdier n'est élargi que le 7 septembre.

Loberac jouit de son triomphe. Il est arrivé à Lyon avec sa Robinarde, et a emmené Catherine Cotel que Maupeou a mise en son pouvoir. L'enfant n'a pas eu la force de résister aux obsessions de la bande des Loberac et des Farnier qui convoitait sa dot, et s'est laissé marier à Jean Farnier, mais la chose s'est faite secrètement, honteusement, à dix heures du soir, sans bans réguliers, sans inscription au registre paroissial de Saint-Pierre-la-Tour, de sorte que ce mariage a été attaqué pour cause de violence et de clandestinité.

Je ne sais quelle fut la fin de cette histoire étrange. Il est probable qu'elle traîna longtemps encore devant la justice, et c'est pour ce motif sans doute que du Verdier fut obligé de faire un séjour à Toulouse en 1585 (1). Je ne doute guère non plus que du Verdier n'ait écrit à cette occasion un de ses ouvrages qui sont restés manuscrits, et qu'il mentionne sous ce titre dans la *Bibliothèque* : « Traité où les pupils doivent demeurer et estre nourris, avec un commentaire sur le tiltre *De raptu virginum*, sur un fait advenu et posé en termes généraux ».

(A suivre.)

REURE.

---

(1) *Diverses leçons*, l. VII, ch. vi.